

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2038>



Lycée Hippolyte-Fontaine : la structure de rentrée 2007 est rejetée par un vote du CA

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Echos des établissements de Côte-d'Or -



Publication date: samedi 20 janvier 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Dotation horaire globale (DHG) du lycée Hippolyte-Fontaine à Dijon

Conseil d'Administration du mardi 20 février 2007

Le CA du lycée Hippolyte-Fontaine, réuni le 20 février 2007, constate que la dotation horaire globale qui est attribuée au lycée pour l'année prochaine est très insuffisante.

En effet, pour la voie générale et technologique, le nombre de divisions en seconde est maintenu à 8, portant ainsi la moyenne à plus de 31 élèves par classe. Une neuvième division permettrait d'avoir des classes de 28 élèves, une des conditions nécessaires pour faire baisser le taux de redoublement, beaucoup trop élevé actuellement.

Le CA constate aussi que le manque de moyens provoque la disparition de classes spécifiques d'adaptation ; l'attribution d'heures de soutien aux élèves issus de la voie professionnelle, qui n'ont donc pas suivi les mêmes enseignements que leurs camarades, n'est pas dans l'esprit qui a présidé à la mise en place de ces passerelles entre la voie professionnelle et la voie générale et technologique.

En voie professionnelle, depuis plusieurs années, alors que les structures n'évoluent pas, il faut composer avec de moins en moins d'heures. Pour conserver des enseignements dans des conditions acceptables, l'administration en est réduite à les supprimer dans certains niveaux, à abandonner des projets pluridisciplinaires, à regrouper des sections de façon incohérente et ingérable sur le plan pédagogique.

Comme les autres, notre établissement est touché par la réduction des moyens humains et les départs à la retraite se font avec le poste en « paquet cadeau ». C'est ainsi que la section d'enseignement professionnel Hippolyte Fontaine a déjà perdu un poste de lettres histoire, et se voit amputée cette année d'un poste de maths sciences, alors que la voie générale et technologique perd six postes.

Cette DHG insuffisante dégrade les conditions d'étude des élèves et les handicape pour l'avenir ; elle accroît aussi la charge de travail des professeurs, déjà touchés par ailleurs par un alourdissement statutaire de leurs obligations de service.

Le CA demande que tous les enseignements obligatoires et facultatifs auxquels les élèves ont droit soient assurés dans de bonnes conditions - à savoir des classes non surchargées permettant un meilleur suivi des élèves. C'est pourquoi il vous demande, Monsieur le Recteur, d'augmenter la DHG en conséquence.

Vote :

- **Pour : 16**
- Contre : 0
- Abstention : 4

Après ce vote, le CA a rejeté la structure de rentrée 2007 établie à partir de la dotation horaire insuffisante.